

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 28268

présenté par
M. Nilor

ARTICLE 39

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement entendent réaffirmer leur opposition à la suppression des régimes spéciaux qu'entend mettre en œuvre le Gouvernement et à la régression sociale sans équivoque que représente cet article 39.